



MAIRIE DE LOUVIGNÉ

INFOS.....

BUREAU DU CLUB DES AINÉS

De gauche à droite :

André Marteau - Jean-Claude Lerouge -

Claude Gilles -

Marie-Ange Galopin - Thérèse Peu -

Marie-Paule Sorel -

Robert Leterme (Président) - Mireille Langlais -
(Denise Chopin absente)



REPAS DES AINÉS

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2006

GROUPE SCOLAIRE 3^{ème} tranche : approbation A.P.D

Approbation A.P.D. 3^{ème} tranche

Monsieur COQUELIN, adjoint, présente l'avant projet définitif de l'extension du groupe scolaire et explique les différents changements par rapport à l'avant projet sommaire.

- Plans et notice descriptive-estimative

L'estimation financière est établie comme suit :

- démolition et construction du bâtiment : 396 000 € H.T.
- Aménagement des abords : 49 000 € H.T.

Le Conseil Municipal, après examen de ce dossier, décide à l'unanimité d'approuver cet A.P.D. et de poursuivre les démarches pour dépôt de démolir et de construire.

Permis de démolir et Permis de construire

Monsieur le Maire présente les dossiers de demande de permis de démolir et de permis de construire pour le groupe scolaire 3^{ème} tranche.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les demandes de permis de démolir des 2 préfabriqués et le permis de construire de la 3^{ème} tranche du groupe scolaire.

AFFAIRES DIVERSES

Dossier installation classée de Monsieur BÉSNIER Noël

Vu la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 11 octobre 2006

Vu la demande d'autorisation d'exploiter, après extension, un élevage porcin de 255 truies,

2 verrats, 20 cochettes, 864 porcelets en post-sevrage et 1704 porcs engraissement, soit :

2 657.80 animaux équivalents, au lieu-dit « Guette » à ARGENTRE ;

Le Conseil Municipal n'émet pas de réserve à l'autorisation d'exploiter.

Salle des Loisirs

Monsieur le Maire fait part à ses collègues que le week-end dernier, la chaudière de la salle des loisirs est tombée en panne. Le montant de la réparation est d'environ 680 € H.T. et sera effectué par Monsieur LEGAY Pascal. D'autre part, le devis pour l'éclairage de la cour de l'école est accepté.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2007

Budget primitif 2007

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des travaux effectués par la commission des finances lors de sa réunion du 30 janvier : résultats du compte administratif 2006 - étude des demandes de subventions. Ces travaux seront repris lors du budget primitif 2007.

Extension du groupe scolaire 3^{ème} tranche

- marché de Mme TALVARD

Vu la délibération du 23 août 2006 désignant Madame TALVARD Architecte à LAVAL Monsieur le Maire présente le marché dont le montant s'élève à 46 235,50 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, le marché de Madame TALVARD, architecte à LAVAL pour un montant de 46 235,50 € H.T., soit 55 297,66 € T.T.C. et autorise Monsieur le Maire à signer ce marché.

D'autre part, les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2007.

- approbation du dossier D.C.E.

Monsieur COQUELIN Jean-Claude donne les grandes lignes du dossier de consultation des entreprises qui fixe le cahier des charges de chaque entreprise qui sera consultée.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le dossier de consultation des entreprises.

- demande de subvention : extension du groupe scolaire 3^{ème} tranche

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention de 75 000 € sur le programme 122, action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » de la Mission « Relations avec les collectivités territoriales » en vue de réaliser l'extension du groupe scolaire 3^{ème} tranche, dont le coût s'élève à 500 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite la dite subvention auprès du Ministre de l'Intérieur.

- Demande D.G.E. 2007

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la dotation globale d'équipement exercice 2007, pour financer en partie les travaux d'extension 3^{ème} tranche du groupe scolaire.

Le Conseil Municipal :

- ACCEPTE ce programme de travaux

- SOLLICITE la subvention susceptible d'être allouée au titre de la D.G.E. 2007
- ARRETE les modalités de financement et l'échéancier prévisionnel des dépenses tels que fixés en annexe.

Les travaux débuteront 2^{ème} trimestre 2007.

CONSTRUCTION DE LA MAIRIE

- approbation du dossier D.C.E.

Madame DUBOIS Christine donne les grandes lignes du dossier de consultation des entreprises et précise que quelques modifications sont à prévoir.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le dossier de consultation des entreprises.

- demande de subvention LAVAL-AGGLO

Après présentation du dossier de construction de la mairie, Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du « fonds aux communes rurales exercice » 2007,

Le Conseil Municipal :

- ACCEPTE ce programme de travaux
- SOLLICITE la subvention
- ARRETE les modalités de financement et l'échéancier prévisionnel des dépenses tels que fixés en annexe.

Les travaux débuteront 2^{ème} trimestre 2007.

PERSONNEL COMMUNAL :

- recrutement pour surcharge de travail

Monsieur le Maire fait part à ses collègues qu'une surcharge de travail est effective au secrétariat de mairie (dossiers construction mairie et école 3^{ème} tranche - nombreux permis de construire - déménagement mairie etc...) et propose de demander au Centre de Gestion 53 de mettre à la disposition de la commune une personne assurant le poste d'accueil soit 20 heures hebdomadaires.

Après délibération le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de La Mayenne sur la base de 20 heures hebdomadaires pour une durée de trois mois à dater du 5 février 2007.

- **Adhésion de la Commune au service de médecine professionnelle et préventive pour l'année 2007**

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n°2000-542 du 16 juin 2000 modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive de la fonction publique territoriale,

Vu la convention de partenariat en date du 14 février 2005, établie entre la Mutualité Sociale Agricole et le Centre de Gestion de la Mayenne,

Vu l'avenant tarifaire de la MSA en date du 19 décembre 2005 précisant les nouveaux tarifs pour l'année 2007,

Considérant que la Mutualité Sociale Agricole a fixé à 65,40 € le montant de la prestation par agent convoqué, pour l'année 2007,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à signer le bulletin d'adhésion avec la M.S.A.

AFFAIRES DIVERSES

- **Commission locale de suivi de l'étude préalable d'aménagement foncier**

Il est donné lecture de la commission locale, à savoir

Madame de BILLY Besset 53170 ARQUENAY

Mr LANDELLE Claude, La Bourgeoisierie 53210 LOUVIGNE

Mr HOUDAYER Daniel 17, résidence l'Angelière 53210 LOUVIGNE

Mr CRIBIER Serge La Petite Cocherie 53210 LOUVIGNE

Mr MONNIER Philippe Marbois 53210 LOUVIGNE

Mr LANDELLE Daniel La Thuelière 53210 LOUVIGNE

Mr CLAVREUL Yvan la Petite Gaudinière 53210 LOUVIGNE

Mr BOSCHER Laurent Lotissement des Faluères 53210 ARGENTRE

- **Terrain de Monsieur MORICE**

A l'occasion d'une vente d'une parcelle de terrain de 3a 95ca par Monsieur MORICE Alain au profit de Monsieur Pascal LAUNAY (section A 21) il ressort d'un document d'arpentage qu'une bande de terrain de 22 m² constitue le trottoir de la rue en entrée du lotissement du Prieuré.

Il convient donc de régulariser la cession par Monsieur MORICE au profit de la commune, de cette bande de terrain.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte :

La cession gratuite par Monsieur Alain MORICE, domicilié 3, grande-rue 53210 LOUVIGNE d'une bande de terrain de 22 m² constituant le trottoir, au profit de la commune.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte à intervenir chez Maître PAILLER, notaire à EVRON (Mayenne).

- Vente terrain à Madame CHOHIN

Madame CHOHIN, les Tourterelles 53210 LOUVIGNE, par courrier en date du 23 janvier 2007 se porte acquéreur d'une parcelle de terrain communal jouxtant leur propriété (parcelle 1435 section A)

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte de vendre cette parcelle d'une contenance de 68 m², conformément au plan de bornage établi par maître FLEUREAU, Géomètre expert à CHATEAU GONTIER, sous les conditions suivantes :

- vente à Madame CHOHIN, les Tourterelles 53210 LOUVIGNE
- prix de 3,43 € le m²
- frais annexes à charge de l'acquéreur

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte chez Maître COLLET, notaire à ARGENTRE.

- Achat terrain Mme DEVAUX - MENARD

Madame DEVAUX - MENARD, par courrier en date du 21 janvier 2007, proposent à la vente la parcelle de terrain cadastrée A0038 en limite de propriété avec la future mairie. Le prix proposé est de 1 524,49 € (soit 3,43 € le m²) pour une surface de 444 m².

Considérant que cette parcelle présente un intérêt particulier pour l'aménagement futur des abords de la mairie.

Le Conseil Municipal accepte :

- D'acheter la parcelle A0038 : 444 m² au prix de 1 524,49 € (mille cinq cent vingt quatre euros quarante neuf)
- frais annexes à charge de l'acquéreur

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte chez Maître COLLET, notaire à ARGENTRE

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2007

Commission des affaires scolaires

Monsieur COQUELIN Jean-Claude présente à ses collègues les propositions étudiées en commission des affaires scolaires suite aux demandes du Directeur de l'école, à savoir :

- | | |
|--|---------|
| - fournitures scolaires 21,50 € x 140 élèves | 3 010 € |
| - fournitures scolaires 6 € x 140 élèves | 840 € |
| - Crédit bibliothèque 3 € x 140 élèves | 420 € |

- voyage scolaire 10,50 € x 84 élèves 882 €
- classe de découverte 3 années 110 € /élève 6 160 €
- transports et entrées piscine
- transport prévention routière
- transport à un concert éducatif à Bonchamp
- 25 livrets scolaires et 6 cahiers d'appel
- crédit exceptionnel 2 000 €
(2 ordinateurs et appareil photo numérique)
- achat de 6 chaises pour classe Mme PINSON

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces propositions, précisant que le crédit accordé pour la classe de découverte est de 110 €/ par élève pour une période de 3 années scolaires.

VOTE DES SUBVENTIONS 2007

Ass Sport de Gymnastique	350,00 €
Ass foot	1 830,00 €
Ass tennis de table	320,00 €
Ass VTT	200,00 €
Comité animation Louvigné	850,00 €
Comité de jumelage	805,00 €
Ass sportive et culturelle	7882,00€
ADMR Argentré	230,00 €
ADDM Laval	756,00 €
UDAF Laval	183,00 €
Banque alimentaire Laval	106,00 €
SPA Laval	30,00 €
FDGP et ADPEA Laval	90,00 €
La croix d'or Laval	76,00 €
Comice agricole Argentré	60,00 €
Lutte contre le cancer	38,00 €
Ass paralysés de France	15,00 €
Ass amis bibliothèque	100,00 €
Ass infirmes moteurs cérébraux	18,00 €
La prévention routière	30,00 €
Ass des myopathes	18,00 €
Ass sclérosés en plaques	23,00 €
Téléthon	30,00 €
Ass des Pompiers Argentré	100,00 €
C.A.U.E	70,00 €
ADAVIP	100,00 €
TOTAUX	14 310,00 €

BUDGET PRIMITIF 2007 : orientations

Il a été remis un document de travail établi par la commission des finances. Il sera proposé au vote le mercredi 28 mars 2007.

MARCHE de Mme TALVARD Mairie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été autorisé à signer le marché avec Madame TALVARD, architecte, à LAVAL pour le dossier de la construction d'une Mairie d'un montant de 47 604 € H.T. par délibération du 22 novembre 2006. Il propose de bien vouloir préciser que ce montant sera inscrit au budget primitif 2007. Le Conseil Municipal, après délibération, s'engage à prendre en charge, la somme de 47 604, € H.T. soit 56 934,38 € T.T.C. au budget primitif 2007.

AFFAIRES DIVERSES

A - Bâtiments communaux

Madame DUBOIS Christine informe l'assemblée que le terrain de football a été réparée suite à sa détérioration. Pour ce qui est de l'Eglise les travaux de piquetage ont été effectués par les jeunes « argent de poche » et il a été soulevé l'idée d'effectuer le jointement des pierres.

B - Aménagement Foncier lié à la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bretagne - Pays de Loire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les services du Conseil Général ont mis en œuvre les études préalables à un aménagement foncier destinées à évaluer les perturbations causées par le tracé de la LGV Bretagne - Pays de la Loire, sur les propriétés, les exploitations agricoles et les structures du territoire communal.

Les études en cours montrent qu'il y a intérêt pour la commune à se regrouper avec les communes de Bonchamp, Argentré et Soulgé sur Ovette pour constituer une commission intercommunale d'aménagement foncier et envisager la mise en œuvre d'opérations d'aménagement liées à la LGV en vue de remédier aux dommages induits par l'ouvrage linéaire sur les structures d'exploitations.

Après en avoir délibéré l'assemblée délibérante décide :

1. de s'associer avec les communes de Bonchamp, Argentré et Soulgé sur Ovette pour constituer une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.

Elle aura pour mission de conduire les procédures d'aménagement foncier destinées à réparer les perturbations causées par le tracé de la nouvelle

voie ferrée sur les propriétés non bâties, les exploitations agricoles et les structures des territoires communaux concernés.

2. de demander au Conseil Général d'instituer et de constituer la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Bonchamp, Argentré et Soulgé sur Ovette.
3. de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et procéder, le moment venu, aux consultations nécessaires à la constitution de la commission d'aménagement foncier.

C - convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'Aménagement)

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que depuis 2004 une convention avec la D.D.E pour une Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'Aménagement (ATESAT) est arrivée à échéance. Il nous est proposé de reprendre les orientations des années précédentes, renouvelables deux fois par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- demande à bénéficier de l'ATESAT
- approuve le projet de convention présenté par la DDE dont la rémunération totale annuelle sera de 310,50 €
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

D - dénomination des rues du Domaine de la Bourdigale

La Coopérative immobilière de la Mayenne (C.I.M). souhaite une dénomination des rues pour le « Domaine de la Bourdigale », le Conseil Municipal décide de dénommer :

- Rue de la Bourdigale et impasse de la Bourdigale
- et arrête la numérotation des parcelles (n° de voirie) conformément au plan annexé à la présente délibération.

E - dénomination des rues du Jardin des Capucines

Le C.I.L. souhaite une dénomination des rues pour le « Jardin des Capucines », Le Conseil Municipal décide de dénommer :

- Rue des Pâquerettes
- Rue des Myosotis
- Rue des Mimosas

et arrête la numérotation des parcelles (N° de voirie) conformément au plan annexé à la présente délibération.

F - Etude pédologique

Monsieur CRIBIER Serge informe ses collègues qu'une étude pédologique de la commune est en cours afin d'établir une cartographie des sols, cette étude est financée par le Conseil Général de la Mayenne.

G - SIVU

Madame TREMBLAY Annick donne le compte rendu de la dernière réunion avec à l'ordre du jour le budget primitif 2007 qui comprend :

- création d'un poste de Dumiste à mi-temps à partir du 1^{er} mai 2007. A l'avenir l'A.D.D.M. n'interviendra plus dans les écoles.
- 2 heures supplémentaires de direction pour compenser la surcharge de travail administratif de Monsieur TURCAN (directeur)
- 6 000 € en investissement matériel (investissement équivalent à 2 années : 2007-2008 qui permet d'obtenir une subvention d'un montant équivalent par le Conseil Général).

H - C.L.I.C.

Monsieur le Maire expose :

Le territoire de Laval Agglomération est le seul bassin de vie du département à ne pas être doté d'un C.L.I.C. (Centre Local d'information et de coordination gérontologique).

L'objectif de ce CLIC est de mettre en place un guichet d'accueil, d'information et de coordination près de l'Hôpital de Laval pour faciliter les demandes des personnes âgées ou de leur famille en cas de besoin de plan d'aide personnalisée. Le C.L.I.C. est autorisé par le Conseil Général qui assure le financement principal après avis du CROSMS (Centre Régional pour la santé).

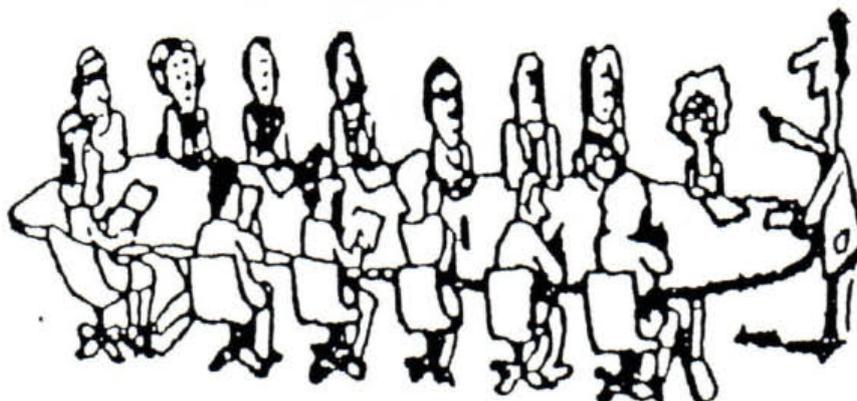
La participation financière de LAVAL AGGLO serait de 0.50 € par personne de plus de 60 ans vivant sur les communes de l'agglomération.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

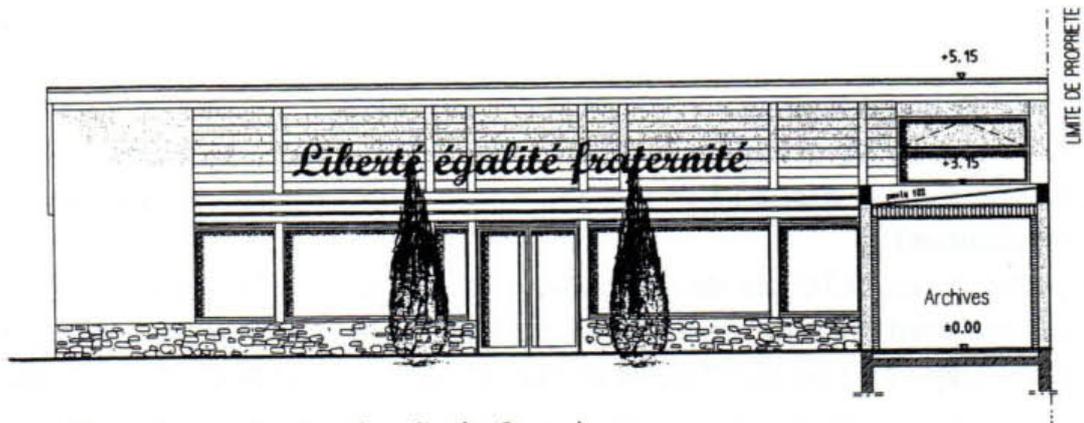
I - location terrain communal

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur CLAVREUL Yvan, « La Petite Gaudinière » LOUVIGNE, sollicitant la location du terrain parcelles n° 918, 987 et 1357 section A.

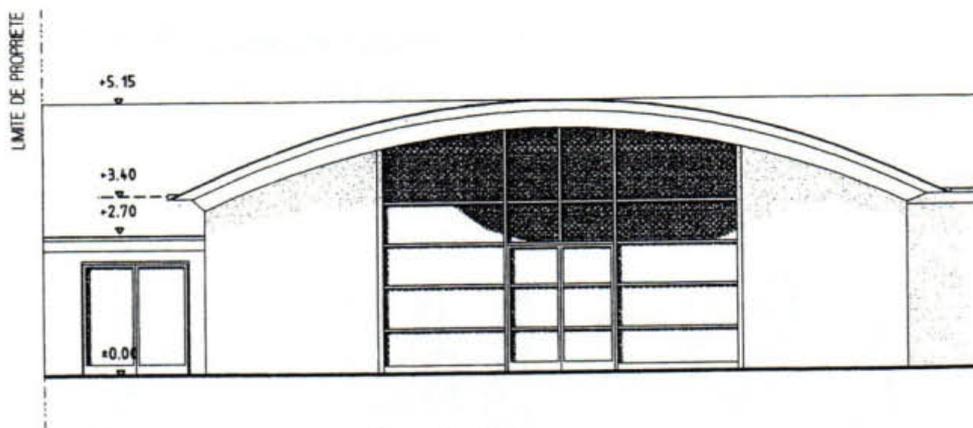
Le Conseil Municipal émet un avis favorable et charge Monsieur CRIBIER Serge de se documenter sur le bail précaire à intervenir entre Monsieur CLAVREUL Yvan et la Commune.



Future mairie

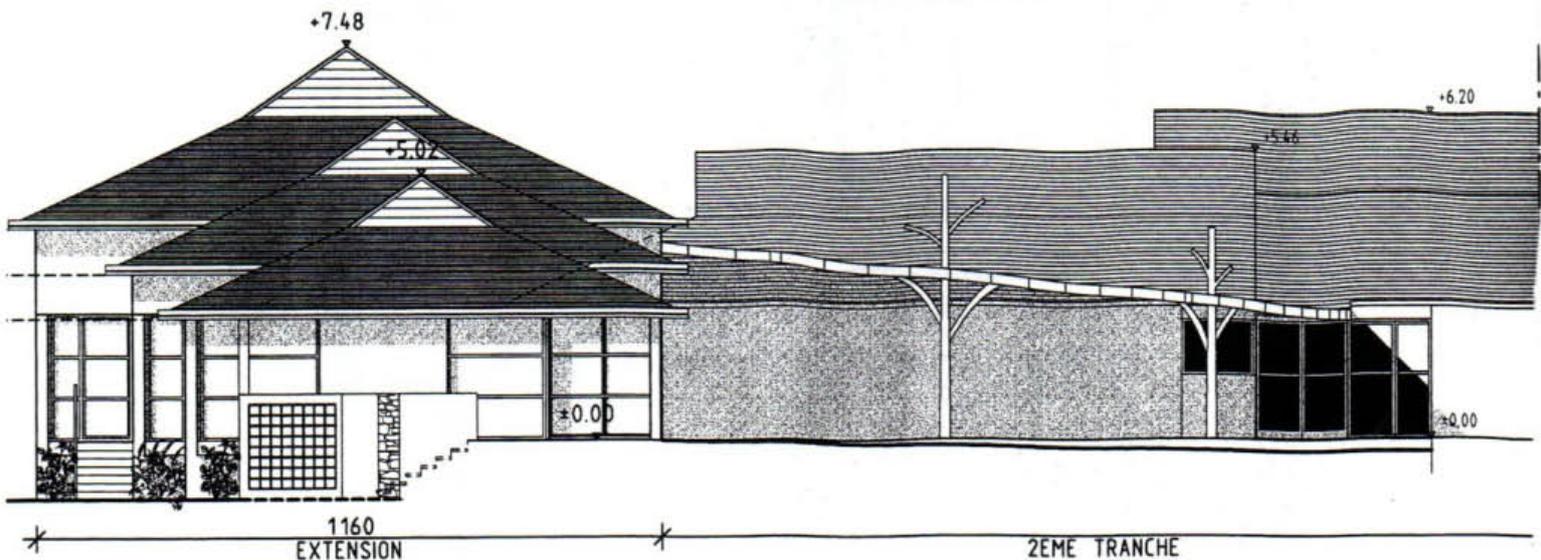


Facade principale Sud Ouest

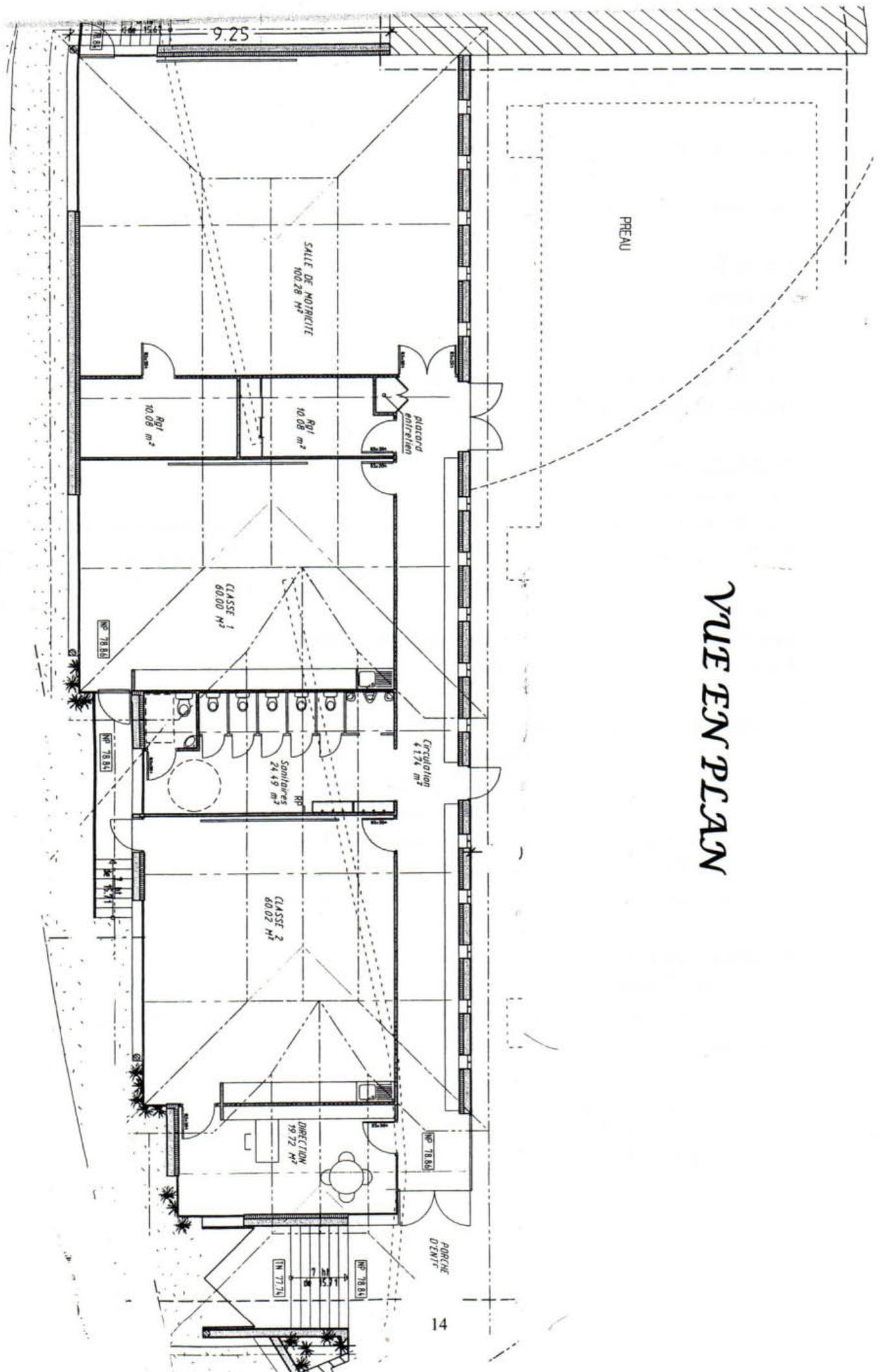


Facade arriere Nord Est

Extension groupe scolaire 3^{ème} tranche



FACADE SUD



VUE EN PLAN

QUELQUES RAPPELS !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

L'enlèvement des ordures ménagères est effectué dans la nuit du mardi au mercredi chaque semaine.

ESPACE-TRI

Horaires d'ouverture

LUNDI : 17 h 30 à 18 h 45

SAMEDI : 16 h à 17 h 45

En cas de fermeture exceptionnelle, les déchets peuvent être déposés (voir tableau déchetterie de Laval Agglo)

DECHETS MENAGERS

Le tri c'est pas sorcier !

Je dépose le verre, les plastiques et le carton dans les conteneurs prévus à cet effet, pas dans les conteneurs destinés à recevoir les ordures ménagères.

Je ne dépose pas de sacs d'ordures ménagères à proximité des points de recyclage.

Les erreurs de tri ont un coût pour la collectivité.

Merci pour votre compréhension.

SECRETARIAT DE MAIRIE

HORAIRES d'OUVERTURE AU PUBLIC

LUNDI	de 14 heures à 18 heures
MARDI	de 14 heures à 18 heures 30
MERCREDI	de 14 heures à 18 heures
JEUDI	de 14 heures à 18 heures
VENDREDI	de 14 heures à 18 heures

AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi de 15 heures à 18 heures. A compter du 03 juillet 2006 le relevage de la boîte se fera à 16 heures 30 du lundi au vendredi et 11 h 30 le samedi.

LAVAL AGGLO TICKETS TUL

Le Bar « Saint Martin » se tient à votre disposition pour la vente des carnets pour accéder au TUL.

Vous avez des projets, nous sommes là pour vous aider avec des solutions adaptées pour tous

ANUILLÉ
ARGENTRÉ
BONCHAMP
CHÂLONS-DU-MAINE
CHANGÉ
LA CHAPELLE-ANTHENAISE
ENTRAMMES
FORCÉ
LAVAL
L'HUISSERIE
LOUVERNÉ
LOUVIGNÉ
MONTFLOURS
MONTIGNÉ-LE-BRILLANT
NUILLÉ-SUR-VICOIN
PARNÉ-SUR-ROC
ST-BERTHEVIN
ST-GERMAIN-LE-FOUILLOUX
ST-JEAN-SUR-MAYENNE
SOULGÉ-SUR-OUETTE

• Des projets d'amélioration du confort et la qualité thermique de votre logement.

Vous êtes propriétaire d'un logement qui a plus de 15 ans et vous l'occupez depuis 6 ans. Si vous n'excédez pas certains plafonds de revenus, vous pouvez bénéficier de 20 à 65 % de subvention de Laval Agglomération et de l'ANAH pour la réalisation de travaux de toiture, de réseau électrique, de menuiseries, de chauffage et d'isolation (dans la limite d'un montant de dépenses).

• Des projets pour adapter votre logement au maintien à domicile.

Vous êtes propriétaire de votre logement et vous y habitez depuis 9 ans, vous êtes âgé de plus de 70 ans ou en situation de handicap. Si vous n'excédez pas certains plafonds de revenus, vous pouvez bénéficier jusqu'à 80 % de subvention de Laval Agglomération et de l'ANAH pour effectuer des travaux d'aménagements de sanitaires, installer des rampes d'accès, aménager un logement de plain-pied (dans la limite d'un montant de dépenses).

• Des projets pour améliorer vos logements locatifs.

Vous êtes propriétaire d'un logement de plus de 15 ans, vous souhaitez améliorer le confort de vos locataires et préserver votre patrimoine. Dans le cadre d'une réhabilitation complète du logement ou de l'immeuble vous pouvez bénéficier en fonction du type de location choisi (loyer libre, loyer conventionné ou loyer social) de 10 à 75 % de subvention de Laval Agglomération et de l'ANAH pour la réalisation de travaux de toiture, de réseau électrique, de menuiseries, de chauffage et d'isolation (dans la limite d'un montant de dépenses).

• Des projets de réhabilitation d'un patrimoine rural.

Vous êtes propriétaire d'un bâtiment qui n'est pas à usage d'habitation (grange, local professionnel,...) et vous souhaitez le transformer afin de le louer (loyer conventionné uniquement). Vous pouvez bénéficier de 50 à 70 % de subvention de Laval Agglomération et de l'ANAH en fonction du type de loyer que vous mettez en place (dans la limite d'un montant de dépenses).

• Des projets d'installation de matériel innovant favorisant le développement durable.

Vous êtes propriétaire d'un logement locatif de plus de 15 ans et vous souhaitez installer une chaudière à condensation ou à bois, un chauffe-eau solaire individuel, un système thermodynamique (air/eau ou géothermal), un système solaire combiné. Laval Agglomération et l'ANAH peuvent vous aider avec une aide financière comprise entre 900 et 2800 € selon les projets (dans la limite d'un montant de dépenses).

**Vous avez des projets, Laval Agglomération,
en lien avec l'Agence Nationale de
l'Amélioration de l'Habitat, a des
solutions pour vous aider.**



Contact : ANAH tél. 02 43 67 88 47 • rue Mac Donald 53030 Laval Cedex • www.agglo-laval.fr

CALENDRIER DES FÊTES 2007

MAI

19 : Soirée Football

JUIN

9 et 10 : Fête Communale

16 : Fête de l'école

AOUT

28 : Club de l'Amitié - Bal

SEPTEMBRE

15 : Comité d'Animation
soirée choucroute

OCTOBRE

13 : Association VTT

NOVEMBRE

11 : A.C. - A.F.N. et Club
de l'Amitié

DECEMBRE

15 : Animation Noël

✂.....

VOUS AVEZ LA PAROLE.....

La Mairie s'efforce chaque jour d'améliorer votre environnement et la qualité de vie de votre commune.

Elle travaille pour vous et a besoin de vos remarques et vos suggestions.

NOM : **Prénom :**

Adresse :

OBSERVATIONS :

.....
.....
.....
.....
.....

Ce coupon est à adresser à la Mairie de LOUVIGNE.